Vol. XXXIV — Saint-Boniface, Manitoba, 11 Octobre 1905. — No. 48

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Europe (compris le port)...... 2.50

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne..........12 cents
Chaque insertion subséquente...... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANÇAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ TOUS LES MERCREDIS PAR ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
TELEPHONE 3377

Une Circulaire de Mgr l'Archevêque

A ceux qui veulent absolument nous faire croire au bon règlement par sir Wilfrid Laurier de la question des écoles du Nord-Ouest, nous conseillons la lecture du document suivant C'est un extrait de lettre de Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface à son clergé : On y verra ce que pense Sa Grandeur, et du texte d'autonomie, et des hommes qui en réclament la peu glorieuse paternité :

"Le vote du parlement fédéral d'Ottawa en date du 29 juin dernier, a admis et maintenu notre droit à des *écoles séparées quoique neutres*, avec la fameuse demie heure d'enseignement religieux à la *fin de la classe* du soir, soit dans les écoles séparées soit (amendement Lamont) dans les écoles publiques.

"Cela veut dire que nous pourrons dans les localités où les catholiques sont en minorité (ce qui est l'exception) former des districts scolaires distincts, y élire des commissaires d'écoles catholiques ; engager des maîtres catholiques diplômés ; et percevoir des taxes des propriétaires catholiques ; ce sont là des avantages réels, surtout au point de vue matériel, financier, mais "au point de vue catholique, c'est trop peu, car l'école sera absolument neutre, c'est-à-dire qu'il n'y aura ni livres catholiques, ni signes de religion, c'est-à-dire point d'atmosphère catholique, et surtout point de contrôle de l'école ni de la formation des maîtres et maitresses catholiques !

"En un mot, nous n'avons point 'd'école confessionnelle," point d'école catholique ! Et pourtant nous avons un droit stricte et évident à l'école confessionnelle d'après la constitution donnée aux Territoires du Nord-Ouest par Sa Majesté la reine Victoria sur la demande du Parlement Canadien en 1875; et l'honorable ministre de la justice a établi clairement que le Gouvernement Fédéral avait le plein pouvoir de nous rendre ce droit dont plusieurs ordonnances, surtout celles de 1894 et de 1901, nous avaient injustement dépouillés ! Nous sommes donc encore une fois sacrifiés au fanatique sectaire ! Et nous nous demandons si les fanatiques crieraient plus fort au cas où l'on nous auraient rendus nos droits confisqués !

"En outre, que perdent donc nos adversaires avec un régime d'écoles séparées, que perdent-ils en ce qui regarde l'éducation de leurs enfants ? Rien du tout.

"Et que gagneraient-ils à faire triompher le système d'écoles prétendues "nationales ? A avoir l'argent de nos catholiques et à s'en servir pour *neutraliser* l'âme de leur enfants ! Ces gens là ont le génie de l'impudence et de la tyrannie. Leur devise est celle du vieux Pharaon : *opprimamus eos sapienter*, opprimons-les habilement.

"Maintenant ce qui nous reste vaut sans doute la peine d'être conservé ; mais nous le possédons dans des conditions tellement précaires que si des gouvernements adverses arrivaient au pouvoir, ils pourraient nous l'enlever, ou nous rendre presque impossible la jouissance de nos débris et de nos droits scolaires.

"Est-ce là rendre justice aux catholiques qui ont invoqué en leur faveur et les *promesses impériales* de 1870, et de la constitution de 1875, et, ce qui est bien plus grave encore. "le droit des gens !"

"Nous subissons donc une injustice réelle, et les haut cris du fanatisme au service de la franc-maçonnerie ne donneront le change à personne. Nous gardons très peu, et l'on a consacré à Ottawa, par un acte injuste, la spoliation du meilleur de nos droits scolaires, le droit à l'école confessionnelle ?

"Sept députés catholiques ont seuls proclamé et réclamé les droits de la minorité catholique et nous leur devons beaucoup de reconnaissance.

"Nous espérons que l'esprit de justice et de "fair play," le sens commun et l'intérêt de nos nouveaux gouvernants les amèneront à respecter les droits inaliénables des parents chrétiens.

"Il s'agit donc de nous unir pour conserver ce qui nous reste et nous préparer à obtenir plus de justice dans l'avenir. Notre mot d'ordre sera donc : "Dieu et mon droit," et nous dirons avec le prophète : "*In te Domine speravi, non confundar in æternum.*" "J'ai espéré en mon Seigneur, je ne serai jamais confondu."

UN BEAU CONCERT

C'est pour nous un plaisir que de pouvoir qualifier de la sorte le concert de dimanche soir à la cathédrale. L'assistance était très nombreuse. La nef et les galeries étaient remplies. Dans le chœur, on remarquait, Mgr Dugas, le R. P. Dandurand O. M. I. le R. P. Hells, O. M. I. etc.,

Voici le programme exécuté à ce concert :

PROGRAMME

Part I.

1. Organ Selection (a) Ouverture Masaniello — AUBER
(b) Elevation — BATISTE
2. Tenor Solo (a) "The Eternal City" — [VON FILZER
(b) Ecce Dens, Salvator Meus — CLIFFORD
3. Aria for Soprano (a) Ave Maria — [CIMMAROSA
(b) With Verdure Clad, from Creation — [HAYDN
Mme Rosa d'Erina
4. Organ Selection, "Fantaisie Pastorale, [arranged from Lefebure Wely by G. R. VONTOM
Motif 1 "The Shepherd's Pipes"
" 2 "The Shepherd's Dance"
" 3 "The Storm, the Rainbow, the [Prayer"
" 4 "Folding the Sheep"
" 5 "Nightfall"
" 6 "The Nightingale Sleep"
5. Duet, "O'Salutaris" — HATTERSLEY
Mme d'Erina & Mr Vomton

Part II.

1. Organ Solo 1 "Overture Zampa" — HEROLD
2. Tenor Solo (a) "Les rameaux" — FAURE
3. (a) Organ Verset Pastorale — St. Saens
(b) Prelude — HORSIX
4. Grand Scena for Soprano, "Gratias [Agimus Tibi" — GUGLIELMI
5. Organ Solo, "Queen of Sheba" — GOUNOD

Prima Donna Soprano and Organiste de Concert,
Mme. Rosa d'Erina,
...TENOR ..
Mr. C. R. de P. Vontom.

Madame Rose d'Erina est une artiste dont nous n'entreprendrons pas l'éloge. Nous ne nous reconnaissons pas la compétence nécessaire pour faire de l'appréciation artistique. Cependant, il n'est pas nécessaire d'être grand clerc en musique pour dire tout le charme qu'on éprouve à l'audition d'un grand morçeau d'orgue bien exécuté. Les modulations et les nuances de ce magistral instrument peuvent se varier à l'infini. Quoi de plus beau par exemple, que cette composition où se trouvent réunis ensemble, véritable ode champêtre, la voix des chalumeaux, la danse du berger, la grandiose tempête, puis la radieuse éclosion de l'arc-en-ciel, enfin le chant adouci et reposant du rosignol qui va dormir.

L'orgue a des ressources inépuisables ; il est d'invention chrétienne et contribue singulièrement à rehausser l'éclat du culte.

De par le Monde

Le prince et la princesse de Galles viennent de partir d'Angleterre pour visiter le Indes.

***

M. Loubet, le président de la République Française sera d'ici à quelques jours l'hôte d'Alphonse XIII d'Espagne. Madrid se prépare à fêter le chef d'Etat français. Il semble y avoir rapprochement considérable entre l'Espagne et la France.

***

M. Sergius Witte a été fait comte par le Czar de Russie M. Witte sera aussi, vraisemblablement, le chef du premier gouvernement responsable de la Russie.

Province du Manitoba

Bureau d'Immigration a Montreal

Les personnes qui ont des amis ou des parents dans les provinces de l'Est, ou dans les états de la Nouvelle-Angleterre, désirant avoir des renseignements sur la province de Manitoba feraient bien de transmettre l'adresse de ces amis ou parents à M. LE COMMISSAIRE DE L'IMMIGRATION POUR LE MANITOBA, CHAMBRE 22, EDIFICE ALLIANCE, PLACE D'ARMES, A MONTREAL.

Les Cultivateurs qui ont besoin de main-d'œuvre, garçons de ferme, etc., pourraient en obtenir en écrivant à la même adresse ; mais il faudra mentionner le prix offert, la durée de l'engagement et autres détails, s'il y a lieu.

LE MANITOBA

Mercredi, 11 Octobre 1905

Discours de l'Honorable Senateur Bernier

PRONONCÉ AU SÉNAT LE 14 JUILLET 1905 LORS DU DÉBAT SUR LE PROJET DE LOI CONCERNANT L'AUTONOMIE DE LA PROVINCE D'ALBERTA

Nous commençons aujourd'hui la publication du discours prononcé au Sénat par l'honorable sénateur Bernier lors de la discussion des projets de loi d'autonomie des nouvelles provinces de l'Ouest. Il est bon qu'on puisse,en ces heures troublées, discerner les loyaux serviteurs de la justice des farouches tenants des prétendus droits provinciaux et des pusillanimes serviteurs du pouvoir.

Les pages qu'on va lire sont un plaidoyer raisonné et documenté en faveur de la cause catholique et française dans l'Ouest canadien. Même ceux qui ne partagent pas nos opinions sur ce sujet rendront hommage à la valeur de ce document.

Nous n'en dirons pas davantage. Nous laisserons parler des voix plus autorisées que la nôtre. L'un des Pères de la Confédération, qui siège aujourd'hui au sénat, l'Hon. M. Andrew A. McDonald, qui fut délégué aux Conférences de Charlottetown et de Québec et ancien gouverneur de sa province, parlant après l'hon. sénateur Bernier, fit de ce discours l'appréciation suivante :

"Ce discours messieurs les sénateurs,sera inséré dans le rapport officiel de nos débats et sera une histoire qui n'intéressera pas seulement la génération actuellement grandissante mais toutes les autres générations qui suivront au Canada. Elles pourront sans craindre la contradiction recourir au témoignage que ce discours fournit sur toute la question des écoles du Manitoba et du Nord-Ouest. Il est très à propos, très nécessaire, en vérité, que cette histoire soit écrite et conservée, et je suis extrêmement heureux que la chambre ait employé quelque peu de son temps à écouter un discours qui réunit tous les matériaux de cette histoire dans un seul lieu : le rapport officiel de nos débats Jusqu'à présent, pour étudier l'histoire de cette question scolaire, il fallait parcourir les débats parlementaires de diverses années et un grand nombre de publications pour obtenir les renseignements essentiels sur cette question."

(Traduit de l'Anglais).

Depuis cinq mois le parlement est engagé dans une discussion qui a pour objet de façonner une constitution pour chacune des deux nouvelles provinces de l'Ouest, lesquelles désirent devenir les co-associées des autres provinces de la Confédération.

Ces deux provinces doivent être taillées à même les Territoires situés à l'Ouest du Manitoba. En cela le parlement est appelé, durant la session actuelle, à remplir l'une de ses plus importantes fonctions, et il n'est pas étonnant que la mesure qui est maintenant soumise à notre considération ait, tant ici qu'ailleurs, et d'un bout à l'autre du pays, excité une grande attention et provoqué de vives discussions.

Nombreux et d'une portée considérable, sont les problèmes que comporte cette proposition. Ces nouvelles provinces auront,avant très longtemps, beaucoup d'influence sur la direction des affaires dans la Puissance du Canada. Tout le monde se préoccupe de l'étonnante rapidité avec laquelle se colonisent ces vastes régions. Elles seront, dans un avenir prochain, de puissants facteurs en politique et d'un appoint considérable dans le développement de nos richesses nationales. Dans l'examen de cette mesure, nous devons avoir en vue de procurer à ces nouvelles provinces, au milieu de celles qui forment déjà l'aggrégation fédérale, une situation propre à les convaincre de la sagesse et du respect avec lesquels nous avons su pourvoir à leur besoins présents et futurs, afin que, par là, elles soient induites à désirer le maintien de leur union avec nous et à rester fidèles au drapeau qui couvre de son ombre nos destinées.

La première question qui se pose dans l'examen de la présente mesure est de savoir jusqu'à quel point il est opportun de créer maintenant ces nouvelles provinces. Pour ma part, je n'hésite aucunement à dire que la prospérité des territoires n'eut pas été mise en danger par un sursis dans la réalisation de cette œuvre. On aurait pu convenir de quelques propositions par lesquelles la condition actuelle des Territoires aurait été relevée de façon à leur permettre de vivre ainsi pendant quelque temps encore sans les embarras de tous les rouages organiques de provinces autonomes. En réalité, les Territoires du Nord-Ouest déjà possèdent une organisation politique qui équivaut à l'entité provinciale.

Toutefois, l'on ne pourrait nier que l'opinion publique au Nord-Ouest ne soit favorable à ce mouvement. Cette vaste région veut prendre sa place à l'échiquier fédéral; elle ne veut plus se contenter de posséder les institutions d'un gouvernement autonome, mais elle veut enfin s'appeler *provinces* et en avoir le rang. Or, sous un régime de gouvernement populaire comme est le nôtre, les pouvoirs exécutifs sont bien obligés de tenir compte de l'opinion publique. Pour ma part, donc, je ne trouve point que le gouvernement ait tort de soumettre cette mesure à notre considération.

En m'exprimant ainsi, je crois être l'écho du sentiment général. Mais où les divergences d'opinion se produisent, c'est quand on en vient à l'examen des diverses dispositions de ce projet de loi.

Je ne me préoccupe point outre mesure des conditions faites aux nouvelles provinces sous le rapport financier. Je remarque cependant que l'on y consacre— cela du moins me paraît ainsi— un principe important. Bien que l'administration des terres publiques doive rester dans les mains de l'autorité fédérale, on en fait en réalité un capital dont les bénéfices doivent aller aux provinces.

Quant à ces allocations financières, elles excèdent celles qui sont faites aux autres provinces. La raison en est que les anciennes provinces jouissent des revenus procédant de la possession des terres publiques situées dans leurs limites, tandis que les nouvelles provinces n'ont rien de ce chef, puisque les terres publiques chez elles demeurent en la possession du gouvernement fédéral.

A mon humble avis cet arrangement concernant les terres est de saine politique. L'acte constitutif de la confédération consacre le principe de la tenue des terres publiques comme propriété provinciale. Si, dans certains cas, les circonstances n'ont point permis que ce principe fût entièrement appliqué, nous devons cependant y adhérer substantiellement et disposer de ces terres au profit des provinces dans lesquelles elles sont situées. Dans ce cas, elles ne sont qu'un fidéicommis que le gouvernement fédéral doit administrer de bonne foi et conformément à la constitution.

Ceci nous amène à nous demander si le gouvernement fédéral doit, dans le cas actuel, transférer ou non les terres publiques aux nouvelles provinces créées par les deux projets de loi dont le parlement est maintenant saisi. A mon avis, le gouvernement fédéral a adopté la ligne de conduite qu'il devait tenir en retenant l'administration de ces terres.

Le titre de propriété qu'a le gouvernement fédéral sur les terres en question est de deux natures. Il tient à la fois du fidéicommis et du droit de propriété En effet, si le gouvernement du Canada peut prétendre qu'il a acheté ces terres et que, conséquemment, il en est le propriétaire, il ne saurait assimiler son droit de propriété à celui qu'a le "rancher" sur ses bestiaux. Le gouvernement fédéral détient les terres publiques pour le bénéfice de la nation ou d'une partie du public. Dans le cas dont il s'agit actuellement, le gouvernement détient les terres publiques pour le bénéfice des deux nouvelles provinces où ces terres sont situées. C'est pourquoi, comme je l'ai dit il y a un instant, la détention des terres en question par le gouvernement fédéral participe également du fidéicommis. D'un autre côté, on a dit avec vérité que l'indemnité payée pour l'acquisition de ces Territoires a été tirée des contributions de tout le peuple du Canada, et que, conséquemment, le gouvernement n'est point chargé de l'administration du fidéicommis pour le seul compte des nouvelles provinces, mais pour tout le Canada. Ainsi, le premier objet que le gouvernement fédéral doit avoir en vue en disposant de ces terres doit être, sans doute, les meilleurs intérêts de la province ; mais il est aisé de concevoir que, dans plusieurs cas, l'administration de ce fidéicommis, peut mettre en jeu les intérêts de tout le Canada. Il s'ensuit que le gouvernement fédéral est intéressé à maintenir le fidéicommis sous sa forme primitive. Au surplus,il est de la nature d'un fidéicommis d'être maintenu tel qu'il a été primitivement institué jusqu'à ce qu'il soit finalement exécuté. On peut dire, il est vrai, que le pouvoir qui a créé le fidéicommis peut y mettre fin ou en modifier les conditions. Mais alors la question devient pour nous une simple affaire de prudence administrative ! Or, il me semble que le système adopté par Sir John A. MacDonald peut encore aujourd'hui avoir sa raison d'être. Ses vues sont expliquées dans un arrêté en conseil en date du 3 mai 1884. Voici ce qu'on y trouve :

"Le succès des entreprises du gouvernement fédéral dans le Nord Ouest dépend en grande partie de la colonisation des terres de cette région. En s'engageant dans de grandes dépenses pour l'organisation et le maintien d'un service d'immigration au dehors et à l'intérieur, le parlement a pris l'engagement avec le monde entier de réserver une grande partie de ces terres pour des ("homestead") des concessions gratuites aux colons qui iront les habiter, et d'en retenir une autre partie en fidéicommis pour les fins de l'éducation de la jeunesse. Aucun transfert de ces terres ne pourrait, par conséquent, être fait sans exiger de la province les plus amples garanties que ces engagements seront maintenus. Pour ce qui regarde les terres réservées, aucun avantage pécuniaire ne pourrait donc résulter pour la province de ce transfert, tandis qu'un tel transfert embarrasserait très sérieusement tout le service d'immigration maintenu à grands frais par le gouvernement fédéral, et ainsi maintenu principalement dans l'intérêt du Manitoba et des Territoires.

"La grande attraction que le gouvernement canadien offre maintenant, le fait qui frappe particulièrement ceux qui ont l'intention d'immigrer, c'est qu'un gouvernement parfaitement reconnu détient entre ses mains, à titre de propriétaire, des terres libres qu'il offre aux colons avec exemption de toute charge, et que ce gouvernement a ses agences et son organisation pour diriger, recevoir, transporter et placer les immigrants sur leur "homestead" qu'ils pourront choisir. Et pour que les opérations du service d'immigration du gouvernement fédéral, qui entraînent de si grandes dépenses, soient suivies de succès continus et puissent être avantageuses au Manitoba et aux Territoires du Nord-Ouest, votre sous-comité croit qu'il est de la plus haute importance que le gouvernement fédéral retienne le contrôle des terres qu'il a déclarées être libres et exemptes de toutes charges pour tous les arrivants ; Si d'autres considérations suffisamment fortes engageaient votre sous-comité à recommander le transfert au Manitoba—et, comme conséquence et en vertu de ce précédent— aux nouvelles provinces à créer à même les Territoires du Nord-Ouest, de toutes les terres situées dans les limites de ces Territoires, votre sous-comité recommanderait alors que les provinces ainsi misesen possession des terres, fussent chargées de diriger à leurs propres frais leur service d'immigration."

Il y a, honorables Messieurs, une autre question que je ne puis passer sous silence. C'est celle qui a trait à la division des nouvelles provinces et à leur délimitation. Ce que l'on nous propose aujourd'hui par rapport à ces divisions et au nombre des provinces n'est pas, à mon avis, le meilleur projet que l'on aurait pu nous offrir. Il eut été bien préférable, selon moi, de reculer la frontière occidentale actuelle du Manitoba jusqu'à un point situé quelque part dans le voisinage de Moosejaw, et de là, organiser le reste des Territoires jusqu'aux Rocheuses en une seule province, afin de ne former, dans l'Ouest, que deux provinces dont la limite septentrionale eût correspondu avec le 63e ou le 64e degré de latitude nord. Le Manitoba avait droit à ce que sa superficie fût ainsi agrandie. Un simple coup d'œil sur la carte montre l'absurdité qu'il y a de laisser le Manitoba avec ses limites actuelles, si l'on compare son étendue avec celle des autres provinces. Au surplus, le Manitoba a été la première province de l'Ouest. Comme telle, elle a fait une oeuvre équivalente à celle du pionnier. Elle a pour ainsi dire ouvert aux Territoires les voies par où ils sont arrivés à ce degé de civilisation qui leur permet de demander aujourd'hui leur transformation en provinces C'est le peuple du Manitoba qui a soulevé cette vague de prospérité qui couvre de ses flots bienfaisants non-seulement le sol de notre province mais encore les lointaines terres de la Saskatchewan et de l'Alberta. Toutes ces raisons auraient dû porter le gouvernement à faire droit à nos justes réclamations sous ce rapport. Et alors, comme je l'ai dit, il eut été possible de former une seule province avec la balance des Territoires qui auraient été situés à l'Ouest du Manitoba et se seraient étendus jusqu'aux Montagnes Rocheuses. L'avantage de cet arrangement eut été de simplifier le rouage gouvernemental et de réduire considérablement les frais de l'administration. Nous sommes bien *trop gouvernés* dans ce pays, si je puis ainsi m'exprimer. Le régime fédéral est, sans doute, le seul possible en Canada, si nous voulons maintenir l'unité de l'Amérique Britannique du Nord. Sans cette forme de gouvernement, sans ce terrain commun,l'entente serait impossible entre les diverses races qui habitent le pays,entre les sentiments divergents qui résultent de la co-existence de ces races dans le même rayon. Il doit y avoir plusieurs provinces. Mais, en même temps, nous devrions nous efforcer, quand les circonstances nous le permettent, d'en restreindre le nombre autant que possible, afin de soulager le peuple de frais d'administration excessifs et de la multiplicité des rouages gouvernementaux. Je le répète nous sommes *trop gouvernés.* Nous avons le gouvernement fédéral, nous avons des gouvernements provinciaux, nous avons des conseils de comté,des conseils municipaux, des syndics d'école, et que sais-je encore. Si bien que notre peuple est presque toujours, dans un coin ou l'autre du pays, en proie à quelque agitation électorale.

C'est un état de choses qui n'est point favorable à la paix et à l'harmonie qui devraient régner parmi nous,et qui sont pourtant si nécessaires à la prospérité et au développement d'un peuple. Ces considérations me suggèrent une proposition que je voudrais avoir la permission—bien qu'elle ne puisse être discutée maintenant conjointement avec la mesure qui est devant nous—de soumettre respectueusement à nos amis des provinces maritimes. Je veux parler de l'opportunité qu'il y aurait pour ces provinces d'unir leurs territoires respectifs et d'en former une seule grande province. Cette union diminuerait chez elles le mauvais effet des agitations électorales, ainsi que leurs divers frais d'administration, et ce serait en même temps une économie pour le gouvernement central. Quoiqu'il en soit, il me semble que l'on aurait dû faire droit aux justes réclamations du Manitoba. Il y allait de l'intérêt de ceux qui habitent la région située à l'ouest du Manitoba, comme de celui de tout le Canada. On y eut assurément gagné à ne former qu'une seule province entre les montagnes Rocheuses et le Manitoba.

Avant de quitter ce sujet, permettez-moi d'exprimer l'espoir que, si ce projet de loi est adopté dans sa teneur actuelle, le gouvernement fédéral voudra bien reconnaitre les droits du Manitoba aux territoires situés à l'Est et au Nord de cette province, jusqu'à la Baie d'Hudson, et lui annexer cette partie du Canada. Les autres provinces mentionnées, c'est-à-dire, Québec et Ontario,n'ont aucun titre à ce domaine qui, de droit pour ainsi dire, appartient au Manitoba. Il serait aussi de l'intérêt de toutes les parties concernées qu'un arrangement à l'amiable pût être conclu entre les provinces d'Ontario et du Manitoba par lequel les districts du Lac des Bois et du lac à la Pluie serait cédé à notre province, la province d'Ontario recevant comme compensation toute cette partie du district de Keewatin s'étendant vers le nord jusqu'à la Baie d'Hudson et à l'Est de la rivière Severn,et cette dernière rivière devant former une frontière naturelle entre les deux provinces depuis son embouchure jusqu'à un point où elle traverse le 92e degré de longitude,et de là la frontière devant être une ligne tirée franc sud jusqu'à la frontière internationale. Si l'on veut bien examiner quelque peu ce sujet, l'on constatera que ces territoires appartiennent naturellement à la division de l'Ouest plutôt qu'à la division de l'Est. Ils ne sont qu'à 130 milles de Winnipeg, tandis qu'une distance de 1200 milles les séparent de Toronto. Il semble qu'ils tombent plus naturellement sous la juridiction du Manitoba que sous la régie d'Ontario. Pendant que je m'occupe de cette question de frontière, pourquoi ne suggérais-je pas ànotre gouvernement d'entrer en négociation, d'une façon digne et amicale, avec le gouvernement des Etats-Unis pour obtenir de ce dernier, moyennant considération, la cession au Canada d'un terrain de petite étendue située à l'ouest du lac des Bois. Si l'on veut bien jeter un coup d'oeil sur la carte, on y verra un coin de terre situé sur la rive occidentale de ce lac et marqué aux couleurs des Etats-Unis.

(A Suivre)

MGR. DUGAS

Le Très Rév. M. Dugas, vicaire-général de l'Archidiocèse de Saint-Boniface vient d'être promu par le Saint Siège à la dignité de protonotaire apostolique.

M. le grand-vicaire méritait par son zèle et son dévouement à ses ouailles l'honneur qui lui est conféré.

Nous présentons nos hommages et nos félicitations à Mgr. Dugas.

La Vice-Royaute au milieu de nous

Son Excellence le gouverneur-général et lady Grey, accompagné de lady Evelyn Grey,sont en visite officielle à Winnipeg. Les illustres visiteurs sont arrivés ici samedi soir. Son Honneur le lieutenant - gouverneur McMillan, l'hon. M. Roblin, M. C. Chipman, le commissaire de la Baie d'Hudson, tout le monde officiel a recontré le parti vice-royal à la gare.

Après les présentations, Leurs Excellence ont été accompagnées à des landaus et ont été conduits processionnellement à la maison gubernatoriale. Une parade aux flambeaux et à la musique des fanfares,des édifices brillamment illuminés, une foule sympathique et loyale, voilà le déploiement qui s'est fait autour des représentants de la couronne à leur entrée efficielle dans la capitale de l'Ouest.

Et depuis samedi soir, l'hospitalité la plus cordiale ne cesse de s'employer à rendre Winnipeg un séjour agréable pour Leurs Excellences.

Le gouverneur-général et lady Grey accueillent avec amabilité ces hommages de toute une population.

Voici le programme tel qu'il était élaboré samedi. On l'a observé jusqu'ici avec fidélité.

Lundi soir : Dîner d'Etat à la maison gubernatoriale.

Mardi : 1h p. m. Lunch au Club Canadien ; à 3 heures, inspection des cadets des écoles ; de 4.30 à 6 heures, réception à la maison gubernatoriale ; 8 heures Inauguration du Manitoba Club, et dîner à Son Excellence ; 8.30 heures, Concert au Ladies Musical Club.

Mercredi : 2.30 heures, Inauguration de la bibliothèque Carnégie ; 3 heures p. m. Promenade en automobile par la ville ; inauguration du Country Club de Saint-Charles ; dîner et bal.

Jeudi : 10.30 heures. Visite au collège de Saint-Boniface ; 2.30 heures, Réception à l'Université ; 7.30 heures, dîner d'Etat à la maison gubernationale ; puis grand bal au Manitoba Hall.

Ville de St-Boniface

TERRASSEMENTS DE RUES ET CONSTRUCTION DE TROTTOIRS

AVIS est donné que le Conseil de la ville de Saint-Boniface a décidé de faire comme améliorations locales les ouvrages ci après mentionnés à moins qu'il n'en soit empêché par la réception d'une pétition tel que ci-après mentionné, savoir :

NIVELLEMENTS

Nivellement et terrassement de la rue du Collège, de la seconde Avenue à la ruelle qui divise les lots de Paroisse 81 et 82. Coût approximatif $251.39.

Nivellement et terrassement de la rue Dubuc depuis la rue du Collège jusqu'à la rivière Seine. Coût approximatif $1293.

Nivellement et terrassement de la ruelle en arrière des lots 1 à 9, plan 692, et 1 à 6, plan 737, côté Est de l'Avenue Tache Coût approximatif $147.00.

TROTTOIRS.

Un trottoir de 6 pieds de largeur, en madrier de pin, sur le côté Nord de la rue Notre-Dame, de la St Jean-Baptiste jusqu'à la rue Thibault. Coût approximatif $378.95

Un trottoir de 5' 4" de largeur, en madrier de pin, sur le côté Nord de l'Avenue Hamel, depuis la rue Aulneau, jusqu'à la rue Hitchot Coût approximatif $352.00.

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale jusqu'à un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût respectif des dits travaux et cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontière (frontage rate) égales et uniforme sur les propriétés ayant front sur la partie du côté des rues sur laquelle seront faits les dits trottoirs, et sur les deux côtés des rues où seront faits les dits terrassements pour un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en sept années, l'intérêt devant être calculé à quatre par cent par an en computant les dites taxes.

Et à moins que, dans un mois à compter de la publication de cet avis, les propriétaires de la propriété réelle affectée dans chaque cas respectif, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété réelle, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces ouvrages ou d'aucun d'eux, et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de Saint-Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter les dits ouvrages et à prélever des taxes spéciales de frontière comme dit ci-dessus.

St. Boniface, 4 octobre 1905.

(Par ordre) THEO BERTRAND,
Sec.-Trésorier

NOTICE

Notice is hereby given that His Honor the Lieutenant - Governor - in - Council has, under the provisions of "The Land Drainage Act," approved of the doing of the following mentioned work, that is to say: The construction of certain drains in townships 6, 7, 8 and 9, ranges 3, 4 and 5 east of the Principal Meridian in Manitoba, and; further, that it is the intention of the Department of Public Works for Manitoba to undertake the proposed work aforesaid at an estimated cost of one hundred and sixty-one thousand eight hundred and sixty-two dollars ($161,862) as a local improvement and to assess and levy for said cost against the lands benefited, a general description of which is as follows:

All	Tp.	7	Rge.	4	E
All	"	7	"	5	"
Section 1	"	7	"	3	"
" 3	"	7	"	3	"
" 11	"	7	"	3	"
" 12	"	7	"	3	"
" 13	"	7	"	3	"
" 14	"	7	"	3	"
" 23	"	7	"	3	"
" 24	"	7	"	3	"
" 25	"	7	"	3	"
" 26	"	7	"	3	"
Frac't 35	"	7	"	3	"
Section 36	"	7	"	3	"
All	"	8	"	4	"
All, whole or fractional sections from 1 to 33 inclusive	"	8	"	5	"
Oak Island Set....	"	8	"	4&5	"
Section 1	"	8	"	3	"
" 12	"	8	"	3	"
" 13	"	8	"	3	"
" 24	"	8	"	3	"
" 25	"	8	"	3	"
" 36	"	8	"	3	"
Frac't 6	"	9	"	5	"
Section 1	"	9	"	4	"
" 2	"	9	"	4	"
" 3	"	9	"	4	"
" 4	"	9	"	4	"
" 5	"	9	"	4	"
" 6	"	9	"	4	"
Frac't 7	"	9	"	4	"
Section 8	"	9	"	4	"
" 9	"	9	"	4	"
" 10	"	9	"	4	"
" 11	"	9	"	4	"
Frac't 13	"	9	"	4	"
Section 14	"	9	"	4	"
" 15	"	9	"	4	"
" 16	"	9	"	4	"
" 17	"	9	"	4	"
Frac't 18	"	9	"	4	"
" 12	"	9	"	3	"
Section 1	"	9	"	3	"
All sections from 19 to 36 incl. ..	"	6	"	5	"
All sections, whole or fractional, from 20 to 36 incl... ..	"	6	"	4	"

All lots from 200 to 256 incl., except lot 216 ..Parish of St. Norbert
All lots from 200 to 209 inclusive .. ..Parish of St. Norbert (Outer 2 miles)
All lots from 1 to 14 inclusive.. .. .. .. Parish of Lorette
Lot 626..........Parish of St. Agathe
" 628..........Parish of St. Agathe
" 630..........Parish of St. Agathe
" 632..........Parish of St. Agathe
" 634..........Parish of St. Agathe
" 636..........Parish of St. Agathe
" 638..........Parish of St. Agathe
" 640..........Parish of St. Agathe
" 1..........Rat River Settlement
" 2..........Rat River Settlement
" 3..........Rat River Settlement
" N..........Rat River Settlement
" O..........Rat River Settlement
" P..........Rat River Settlement
" Q..........Rat River Settlement
" R..........Rat River Settlement
" S..........Rat River Settlement
" T..........Rat River Settlement
Total.... ....136,854 acres

Unless a majority of owners thereof, representing at least one-half in value of the same, petition the undersigned against the doing of the work aforesaid within one month after the publication hereof.

Dated at the City of Winnipeg this 26th of September A. D., 1905.

R. ROGERS,
Minister of Public Works.

Nos Globe Trotters

MM. Millette et Talbot, qui sont en ce moment à Los Angelos, nous adressent une lettre dont nous détachons les passages suivants :

"Comme vous le voyez par l'entête denotre lettre, nous sommes dans le moment à Los Angelos. Vraiment il faudrait être littérateurs émérites, poètes, si vous voulez, pour chanter les beautés de ce pays. Nous visitons la contrée depuis huit jours et nous admirons tout. Pas de pluie depuis cinq mois, et cependant la végétation est luxuriante ; l'herbe est très verte et les fleurs très vives ; la chaleur est intense durant le jour ; le soir la température se tempère, c'est en partie la brise de la mer qui nous donne cette fraicheur reposante.

Les parcs et les lieux de repos sont nombreux : Holy-wood, Soldiers Home, Ocean Park, Playa del Rey, Redondo. Les musées sont aussi fort intéressants ; aussi, les touristes abondent. Il y aura, dit-on, à Los Agelos, cet hiver, environ 60,000 visiteurs ; c'est un fort revenu pour la ville.

Nous ne vous en dirons pas plus long pour aujourd'hui. Vous recevrez de nous, dans quelques jours, un article sur le sud de la Californie.

En terminant nous vous présentons nos meilleurs souvenirs, que vous distribuerez aussi à profusion parmi les amis de Saint-Boniface.... ...."

Madame Fiset

Nous apprenons avec regret le décès récent de madame Fiset, épouse de l'hon. sénateur Fiset, de Rimouski.

On sait que madame J. H. O. Lambert, de Saint-Boniface, est soeur de l'hon M. Fiset.

Nous offrons à M. Fiset et à sa famille, ainsi qu'à madame Lambert, nos meilleures sympathies dans ce deuil.

Developpement de l'Ouest

On peut se former une idée du développement rapide de l'Ouest dans ce seul fait que depuis le commencement de la navigation, 50,000 tonnes de rails ont été déposées sur les quais de Fort William pour le C. P. R., contre 15,000 tonnes dans le courant de 1904.

Et ce n'est pas tout, on en attend encore 10,000 tonnes avant la clôture de la navigation à l'automne.

Cet envoi considérable vient des manufactures du Sault Canadien; les 10,000 tonnes viendront de manufactures américaines.

A PEU DE FRAIS

Après avoir inutilement essayé une quantité de remèdes, dont quelques uns sont fort dispendieux, pour traiter un rhume opiniâtre, une toux persistante, une bronchite chronique, essayez le BAUME RHUMAL. Il vous guérira à peu de frais et rapidement.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—LE MANITOBA s'est payé le luxe d'un téléphone: son numéro est **3377**

—M. le docteur Dubuc occupe depuis samedi sa nouvelle et jolie résidence, avenue Provencher.

—Encore un autre lot du fameux tabac Valiquette, arrivé au magasin de J.-B. Leclerc, Rue Dumoulin, St. Boniface.

—Il y a en ce moment dans l'Ouest des visiteurs qui choisissent du terrain pour 150 familles nègres des Etats-Unis.

—MM. M. Trudeau et Cie., ouvriront samedi prochain, un étal de boucherie, Avenue Taché, en face du magasin de M. T. Pelletier.

—M. le Grand-Vicaire Dugas insistait fortement, dimanche dernier, sur la nécessité qu'il y a pour les parents d'envoyer leurs enfants aux écoles.

—Perdu—Depuis la Grande Pointe à Saint-Boniface, une somme d'argent. Prière de la remporter à nos bureaux où une récompense sera payée.

—La compagnie des tramways nous a donné de grands et magnifiques chars pendant une bonne partie de la semaine. Si cela pouvait continuer

—On bat le blé dans les champs ; on construit avec énergie dans les villes ; si la température pouvait tenir comme ça jusqu'au jour de l'an !

—Demain Son Excellence le gouverneur général fera l'inauguration de la nouvelle salle du collège, à 10 30 a m. Tous les amis du collège sont cordialement invités.

—On nous prie d'annoncer pour mardi, le 17 octobre à deux heures, la vente de l'ameublement du bloc Jean, rue Dumoulin. Vente par encan, au plus haut enchérisseur. Une excellente occasion d'acquérir à bon compte: meubles, tapis, ferronneries, ustensiles de cuisine, etc.

—Les journaux de Winnipeg nous faisaient part samedi d'une manière nouvelle de moudre le blé. Avec ce procédé, d'invention américaine, on augmenterait la quantité de la farine avec même quantité de blé; puis on améliorait la qualité. Si cette invention est authentique, elle aura sur l'Ouest canadien une importance considérable.

—Moisson chapelle—Le 29 septembre il y a eu deux professions religieuses dans la nouvelle Congrégation des Oblats du Sacré-Cœur et de Marie Immaculee: Rde Sœur Marie St. Viateur (Delle Lafricain, de Montréal,) et Rde Sœur Marie Joseph du Sacré-Cœur (Delle Laurendeau.)—*Les Cloches de Saint-Boniface.*

—Le feu a partiellement détruit, hier, une maison appartenant à monsieur Frank Lavoie, sur la rue Masson. Cette maison était habitée par deux familles : la famille Adam et la famille Pétroquin. Un enfant a, dit-on, causé l'incendie en renversant une lampe. La brigade à incendie, bien que encore peu organisée, a bien travaillé.

IL FAIT MERVEILLE

C'est précisément dans les cas de rhumes graves, de toux opiniâtre, lorsque tous les autres médicaments sont sans action, que le BAUME RHUMAL fait merveille. Essayez-le et vous l'adopterez à tout jamais.

LE BEAU MAL,
Voilà l'échec du Bonheur des jeunes mariés.

C'est au début de son ménage que la femme a le plus besoin de posséder la plénitude de ses forces. A ce moment, un changement radical s'opère dans son existence. Ses devoirs sont multiples. Elle assume de graves obligations. Tout le bonheur futur dépend d'elle, en grande partie. Pour se créer un foyer, l'homme sérieux choisit toujours, de préférence, une personne robuste et bien vigoureuse.

Comment se fait il que tant de jeunes femmes, aussitôt après leur mariage, perdent bien vite cette mine extérieure qui resplendissait de grâce et de santé?

Le mari est bientôt désillusionné. La jeune épouse désenchantée, si elle ne le regrette pas déjà, elle songe du moins beaucoup à son passé, exempt de bien des ennuis et des troubles qui surgissent maintenant à chaque jour.

MADAME J. CARRIERE, 62 Poupart, Montréal.

Ah! si vous étudiez ce cas de plus près, vous verriez tout de suite que, neuf fois sur dix, c'est la pauvre petite femme qui pêche. Nous voulons dire que son état de santé n'est pas ce qu'il devrait être. Le plus souvent, c'est par négligence, car nous ne voulons pas taxer d'ignorance celles qui entrent dans la vie à deux.

Dans l'effusion des premiers enthousiasmes, elles oublient qu'au début de cette carrière, si différente pour elles, il y a de grandes précautions à prendre pour sauvegarder leur santé.

Elles doivent compenser abondamment pour le surcroît de forces qu'elles ont maintenant à déployer; pour faire face aux nouvelles fonctions qu'elles ont à remplir.

La besogne est, sans doute, plus considérable qu'auparavant, les travaux plus forçants et les occupations plus sédentaires. Il importe donc aux jeunes femmes de réagir contre ce surplus de dépenses physiques.

C'est le moment par excellence de se tonifier. Renforcez vos nerfs et tous vos membres. Enrichissez votre sang et purifiez-le. Régularisez tout votre système en prenant de ces merveilleuses Pilules Rouges pour les femmes pâles et faibles.

Voici ce que dit Mme Carrière.

" Peu de temps après mon mariage, je fus prise de débilité. Cela dégénéra bientôt en un mal général. En effet, pendant deux ans j'ai enduré de terribles douleurs par tout le corps. J'avais de fréquents étourdissements, je me sentais toujours à bout de forces. Les oreilles me bourdonnaient la plupart du temps. Les points me dévoraient et mon estomac se délabrait chaque jour davantage. Tous les remèdes que j'essayai antécédemment furent de nul effet ; mais sitôt que je commençai à prendre des Pilules Rouges, je sentis beaucoup de soulagement. Aussi, j'allai bientôt consulter les Médecins Spécialistes de la Cie Chimique Franco-Américaine. Ceux ci me firent suivre un bon traitement, et six boîtes en tout de Pilules Rouges finirent par me remettre complètement.

J'atteste donc que les Pilules Rouges m'ont formellement bien guérie de cette grande faiblesse qui m'avait déjà rendue anémique. Depuis que j'ai cessé de prendre de ces Pilules, ma santé se maintient toujours excellente. Je me serais évité bien des ennuis et des peines si j'eusse pensé plus tôt que les Pilules Rouges avaient bien en effet toutes les vertus qu'on leur réclame. On en pourra jamais dire trop. J'ajoute avec reconnaissance, mon nom à la liste des personnes qui se plaisent à en reconnaître et proclamer les bienfaits "

Dame Joseph Carrière, 62, rue Poupart, Montréal.

Les Pilules Rouges pour les Femmes Pâles et Faibles sont le meilleur remède pour la constitution de la femme. Elles tonifient le système et donnent aux nerfs de la force, elles produisent un sang riche et généreux, font disparaître les irrégularités, les douleurs de côtés, les maux de tête, les palpitations; elles combattent les troubles du retour de l'âge, le "beau mal" à toutes les époques, elles rétablissent la circulation, enfin elles donnent un regain de vie à tous les organes affaiblis.

Fac-Simile exact d'une boîte de Pilules Rouges.



L'Etiquette est de papier blanc imprimé en rouge.

Certains commerçants et médecins peu scrupuleux n'hésitent pas, lorsqu'on leur demande les Pilules Rouges, à recommander, dans un but intéressé, une substitution, un remède quelconque qui, disent-ils, guérit tout aussi bien que les Pilules Rouges de la Cie Chimique Franco-Américaine.

Les malades qui veulent se guérir doivent se méfier, car il y va de leur santé, et ainsi prévenues, elles doivent exiger les Pilules Rouges de la Cie Chimique Franco-Américaine qui sont contenues dans des boites de bois, renfermant 50 pilules et enveloppées d'une étiquette imprimée en rouge, portant toujours le nom de la Cie Chimique Franco-Américaine, comme la vignette ci-contre

Si les malades ne peuvent les trouver dans leur localité, nous les prions de nous écrire directement. Nous les leur enverrons sur réception du prix, 50 cts pour 1 boîte, $2.50 pour 6 boîtes.

Venez nous voir ou écrivez-nous sans crainte, si vous désirez avoir des conseils sur votre maladie, nos consultations sont tout à fait gratuites

COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, 274, rue St-Denis, Montréal.

NAISSANCE

En cette ville le 5 courant, la femme de M Henri Coltin, une fille.

Town of St. Boniface

PROMULGATION OF CERTAIN BY-LAWS OF THE TOWN OF ST BONIFACE.

Notice is hereby given that the council of the town of St. Boniface have passed and approved of the different by-laws hereinafter mentioned, namely :

328—March 27 1905 By-law regarding the expropriation of a part of the parish lot No 90

329—March 27 1905. By-law regarding the acquisition of a site for the future erection of a fire hall and police station in the south part of the town.

330—April 17, 1905. By-law regarding wholesale and hotel liquor licenses.

331—April 4, 1905. By-law relating to water works.

332—May 25, 1905, By-law to amend by-law No. 124 of the town regarding licenses.

333—May 25, 1905. By-law to amend by-law No. 9 of the town regarding public nuisances.

334—May 25, 1905. By-law to amend by-law No 29 of the town regarding health.

335—May 25, 1905 By-law to amend by-law No. 51 of the town regarding dogs.

336—May 25, 1905. By-law to amend by-law No. 168 of the town regarding sewers.

337—July 10, 1905 By-law exempting partially from taxation the "Western Canada Flour Mills Co., Ltd." Passed its second reading May 25, 1905, received the assent of the electors June 30, 1905 and read a third time July 10, 1905.

338—June 26, 1905. By-law to name an arbitrator in the matter of the expropriation of portion of the land of the "Rat Portage Lumber Co., Ltd., in Blks A and B subd. 89 for the opening of a lane.

339—August 14, 1905. By-law of the town of St. Boniface providing for the borrowing of $100,000.00 for the extension of the water works, the erection of a new town hall and other purposes.

This by-law passed its second reading on the 26th day of June 1905, received the assent of the electors on the 11th day of August 1905 and was finally passed on the 14th day of August 1905.

340—July 24 1905. By-law extending Aulneau Street.

341—September 11 1905. By-law to amend by-law No. 125 regarding the creation of a Police Court.

All persons are hereby requested to take notice that anyone desirous of applying to have such by-laws or anyone of them, or any part thereof quashed, must make his application for that purpose to a judge of the Court of King's Bench sitting in Chambers within two weeks next after the publication of this notice once a week for three successive weeks in the newspaper called "Le Manitoba" or he will be too late to be heard in that behalf.

THEO BERTRAND,
Sec'y Treasurer.

St. Boniface October 11th 1905

Ville de St-Boniface

SOUMISSIONS

Le soussigné recevra jusqu'à lundi prochain le 16 Octobre courant des soumissions pour la construction de deux trottoirs en madrier de pin en diverses parties de la Ville.

Les plans et spécifications de ces ouvrages peuvent être vues et toutes autres informations obtenues au Bureau de l'Ingénieur de la Ville

Un dépôt de 10 % du montant de la soumission devra l'accompagner.

La Ville ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

St. Boniface, 11 Octobre 1905

(Par ordre) THEO. BERTRAND,
Secretaire-Tresorier.

AVIS

Des soumissions scellées, adressées au soussigné et intitulées "Soumissions pour étables," seront reçues au bureau du Département des Travaux Publics, jusqu'au lundi midi, 16 octobre, pour l'excavation et l'érection des étables pour les chevaux et le bétail sur le terrain du Collège Agricole, Lots 3 et 4 St. Charles.

Un chèque, au montant de 5 % de la soumission doit l'accompagner et sera confisqué par le Gouvernement du Manitoba si les soumissionnaires refusent ou négligent de remplir leur contrat.

La soumission la plus basse ou une soumission quelconque ne sera pas nécessairement acceptée.

R. ROGERS,
Ministre des Travaux Publics.

Ville de St. Boniface

PROMULGATION DE DIVERS REGLEMENTS DE LA VILLE DE SAINT-BONIFACE

Avis est donné que le conseil de la ville de St. Boniface a passé les divers règlements ci-après mentionnés aux dates ci-dessous indiquees, savoir :

328—27 Mars 1905. Règlement concernant l'expropriation d'une partie du lot de paroisse No. 90.

329—27 Mars 1905. Règlement regardant l'acquisition d'un site pour l'erection future d'une station de feu et de police dans la partie Sud de la ville.

330—17 Avril 1905. Règlement concernant les licences des hotels et des magasins de gros.

331—4 Avril 1905. Règlement concernant l'acqueduc

332—25 Mai 1905 Règlement amendant le reglement No 124 de la ville concernant les licences.

333—25 Mai 1905. Règlement amendant le règlement No 9 concernant les nuisances publiques.

334—25 Mai 1905. Règlement amendant le règlement No 29 concernant la santé.

335—25 Mai 1905. Reglement amendant le règlement No 51 de la ville concernant les chiens.

336 25 Mai 1905 Règlement amendant le règlement No 168 de la ville concernant les egouts.

337—10 Juillet 1905. Règlement accordant une exemption partielle de taxes à la Western Canada Flour Mills Co., Ltd., Ce règlement a été passe en seconde lecture le 25 Mai 1905, a reçu l'assentiment des electeurs le 30 Juin 1905 et a été finalement passé le 10 Juillet 1905.

338—20 Juin 1905 Règlement nommant un arbitre dans l'affaire de l'expropriation du terrain de la Rat Portage Lumber Co., Ltd., dans les blocs A et B Subd. 89 pour ouverture de ruelle.

339—14 Août 1905. Règlement de la ville de St. Boniface autorisant un emprunt de $100,000.00 pour l'extension de l'acqueduc, la construction d'un nouvel hotel de ville et autres fins. Ce règlement a été passé en seconde lecture le 26 Juin 1905, a reçu l'assentiment des électeurs le 11 Août 1905 et a ete finalement passé le 14 Août 1905.

340—24 Juillet 1905 Règlement prolongeant la rue Aulneau.

341—11 Septembre 1905. Règlement amendant le règlement No 125 concernant l'etablissement d'une cour de police.

Quiconque desirerait faire annuler les dits règlements ou aucun d'eux en tout ou en partie devra faire une demande à cet effet à un juge de la cour du Banc du Roi siégeant en Chambre dans les deux semaines qui suivront la publication de cet avis pendant trois semaines consécutives, une insertion par semaine, dans le journal "Le Manitoba", autrement sa demande ne pourra être entendue.

St. Boniface le 11 Octobre 1905.

THEO. BERTAND
Sec-Trésorier.

CHARPENTIER connaissant parfaitement le tracé et la construction de tous travaux de menuiserie, charpentes et escaliers demande place sérieuse. Pouvant executer à façon ouvrages d'art quelconques. Projets et dessins sur demande. S'adresser EMILE HYPOLITO, post office Saint-Boniface.

ON DEMANDE

Une bonne sachant le français: s'adresser à madame Richard Driscoll, 371 Assiniboine Aveuue, Winnipeg.

ON DEMANE

Un homme sachant le français, connaissant le soin des chevaux avec $1,500.00 de capital pour prendre un intérêt dans une affaire payante et recevant $16,00 de gages par semaine.

S'adresser aux Bureau du "Manitoba."

QU'EST LE MAL DE REINS?

C'est un cri de la nature aux femmes

Les tortures de l'organisme féminin guéries et les douleurs vaincues par le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham.

"Il me semblait que j'avais les reins broyés." Les femmes profèrent ces paroles continuellement mais continuent à se traîner et à souffrir de douleurs à la chute des reins, souffrances écrasantes, nervosité et aucun enthousiasme au travail.





Elles ne se rendent pas compte que les reins sont une des plus importantes parties de l'organisme féminin, et que lorsqu'ils sont affectés c'est un sûr symptôme de maladie de la matrice ou des rognons, et que la douleur durera jusqu'à ce que la cause en soit disparue.

Depuis vingt ans, le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham a été l'unique remède efficace pour de tels cas. Il guérit promptement tous désordres de la matrice et des rognons et remet dans une saine condition les organes féminins.

Voici un cas entre mille :

Chère Madame Pinkham :—

"J'ai souffert longtemps de maladie des ovaires, éprouvant des douleurs intenses dans le dos et l'abdomen et ayant d'atroces migraines tous les mois. J'étais continuellement fatiguée et nerveuse et la vie m'apparaissait morne et pas désirable, jusqu'à ce que j'aie commencé à prendre le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham, qui me procura du soulagement. Ma guérison fût lente mais sûre et je n'ai jamais regretté l'argent dépensé pour le Composé car il me redonna la santé.

"Il semble être un remède spécialement adapté aux maladies de notre sexe et je suis heureuse d'en dire un bon mot."—Mde Albert Mann, 134 Avenue Gore Vale, Toronto, Ont.

Personne ne peut donner de conseil plus utile aux femmes, que Madame Pinkham. Son adresse est Lynn, Mass., et ses conseils sont gratuits.

CHRONIQUE de LA PROVINCE

SAINT-EUSTACHE

Mercredi le 13 septembre dernier une bien touchante cérémonie se déroulait dans la nouvelle église de Saint-Eustache; M. et Mme Pierre Campeau entourés enfants, petits et arrière petits-enfants et amis célébraient leurs noces d'or, ou pour mieux préciser, le 54ième anniversaire de leur mariage.

La messe fut célébrée par le Rév. Monsieur T. Campeau, curé de Saint-Eustache, fils des vénérables jubilaires. M l'abbé Cherrier curé de l'Immaculée Conception de Winnipeg et M. l'abbé C. Campeau, curé de Willow City North Dakota, l'assistaient comme diacre et sous-diacre.

A l'Evangile M. le Chanoine Campeau, d'Ottawa, dans un touchant commentaire du Psaume 127 que l'Eglise met à l'occasion des noces d'or sur les lèvres du prêtre, sût rendre un délicat hommage aux éminentes vertus domestiques de ses pieux parents :

Mon cher oncle et ma chère tante, vous avez été bienheureux leur dit-il en substance, dans votre ménage si bien assorti et si étroitement uni. Vous mon bien cher oncle, après avoir su par vos mérites être digne d'une telle épouse, vous avez été béni dans votre vie de labeur et de prière. Votre digne épouse a été la parure l'ornement, la richesse de votre demeure. Vous êtes bénis encore dans vos enfants qui marchent sur vos traces; bénis dans les sept que le ciel a déjà recueillis. Bénis, surtout dans ce fils prêtre qui va offrir pour vous la Sainte-Victime; enfin vous êtes heureux de vivre, là bien près de l'Eglise à l'ombre du Sanctuaire, dans la société de votre fils prêtre et d'attendre ainsi en paix et en sécurité les joies du ciel.

Après la messe eut lieu le renouvellement du consentement que les deux vénérables jubilaires avaient échangé pour la première fois, il y a cinquante quatre ans.

Puis la cérémonie religieuse prit fin au chant du *Te Deum*.

Parents et amis se retrouvèrent ensuite dans la salle du festin, après qu'une adresse fut présentée aux vénérables jubilaires par un des membres de la famille et que les petits enfants de MM. Pierre William et Joseph Campeau de Saint-Norbert, de Dame Ed Payment d'Elie, de Dame A. Guilbert de Letellier, furent venus offrir à leurs grands parents leurs meilleurs souhaits de longue vie et leur présenter dans de jolies fleurs choisies pour la circonstance comme souvenir une bourse de $100, plus de jolis cadeaux de la part du Rev. M. Cherrier de M. le Chanoine Campeau et du Rév. curé de Willow City, M. l'abbé Cherrier ouvrit la série des toasts, avec le tact si delicat qu'on lui connait; soit qu'il les complimentât ou qu'il louât leurs enfants ou petits enfants, il sût trouver des mots allant droit au cœur de ceux que l'on fêtait.

M. le Chanoine Campeau dans une délicieuse causerie laissa de nouveau parler son cœur. Puis l'abbé Sauvé et le Rév P. Sibert E. M. T., prirent la parole. M. l'abbé Théophile Campeau dans un discours parfois enjoué; mais le plus souvent profondément ému rappella que l'amour quasi fraternel qui l'unit à M. le curé de Saint Eustache, et les nombreuses marques d'affection et de sympathie que lui ont si souvent prodiguées son oncle et sa tante lui donnent bien le droit de se considérer lui aussi comme leur fils aimant et dévoué.

M. le curé Campeau au nom de son père et de sa mère remercia de tout cœur parents et amis venus si nombreux à cette fête improvisée Pour tous il eût un mot charmant, il remercia le Ciel de lui avoir conservé si longtemps ses vénérés et vieux parents. Le soir au souper qui clôtura gaiement ce jour de fête le vénérable jubilaire M. P. Campeau donna lui-même le signal des chansons en entonnant d'une voix encore forte et sonore une chanson du bon vieux temps. Il n'est hélas pas de jour de fête qui ne prenne fin.

Tous se séparèrent à regret non sans promettre aux deux excellents jubilaires de redevenir leurs hôtes dans six ans au beau jour de leurs noces de diamant.

Ad multos annos.

SAINT-JEAN-BAPTISTE.

Nous regrettons beaucoup d'avoir à relater le décès de M. Joseph Pélisier, hotelier bien connu et très estimé de Saint-Jean-Baptiste.

M. Pélissier habitait notre paroisse depuis 1876. C'était l'un de nos pionniers canadien-français, avec MM. Antoine Lavallée, Paul Lavallée, Moise Marion, les St. Godard, tous gens de race vigoureuse et vaillante. On doit à ces premiers colons une grande partie de nos progrès actuels.

M. Pélissier meurt après quelques mois de maladie.

Ses funérailles—des funérailles imposantes—ont eu lieu vendredi dernier. Toute la paroisse était représentée. C'est M. l'abbé Fillion qui a chanté le service.

Nous offrons à la famille nos très vives sympathies dans ce deuil.

BAUME RHUMAL

Quelle que soit la période d'un rhume à son début, ou au milieu de la maladie, le BAUME RHUMAL est le seul remède sûr à administrer. Guérison rapide et radicale.



Ville de Saint-Boniface

CONSTRUCTION DE TROTTOIR

Avis est par les présentes donné que le Conseil de la Ville de Saint-Boniface, a décidé de faire comme amélioration locale le trottoir ci-après mentionné à moins qu'il n'en soit empêché par la réception d'une pétition, tel que ci après mentionné, savoir :

Un trottoir de 5 pieds 4 pouces de largeur, en madriers de pin, sur le côté Est de la rue Aulneau, depuis la ligne Nord de l'avenue Hamel, jusqu'à la ligne Sud de la rue de l'Hopital. Coût approximatif, $565 00.

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale pour un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût de cet ouvrage, et cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontière (frontage rates) égales et uniformes sur les propriétés ayant front sur le côté de la rue sur lequel sera fait le dit trottoir et à un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en sept années, l'intérêt devant être calculé à quatre par cent par an en computant les dites taxes.

Et à moins que, dans un mois à compter de la publication de cet avis, les propriétaires de la propriété réelle affectée, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de cet ouvrage et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de Saint Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter le dit ouvrage et à prélever des taxes spéciales de frontière comme dit ci-dessus.

St-Boniface, 11 octobre 1905.

Par ordre, THEO. BERTRAND, Secrétaire-Trésorier.